



Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial PMF FEM / PNUD Tunisie

Appel à projets 2023 – 7^{ème} phase opérationnelle – Premier appel (STAR)

Le dossier de cet Appel à Projets est composé du texte ci-dessous et de l'annexe1 « Fiche de projet PMF FEM_OP7 STAR-1 » qui fait partie intégrale du présent Appel :

Date de lancement de l'Appel à Projets : 04 avril 2023

Date de clôture : **09 mai 2023 à 18h00**

I. Contexte :

Mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS), le Programme de Microfinancements (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) fournit aux Organisations non gouvernementales et aux Organisations communautaires de base (ONG/OCB) dans les pays en développement des subventions pour leur permettre de relever les défis environnementaux mondiaux, tout en répondant aux besoins locaux de développement durable. Depuis sa création en 1992, le PMF FEM a soutenu plus de 26000 projets communautaires dans les domaines de conservation de la biodiversité, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, de lutte contre la dégradation des sols, de gestion durable des forêts, de protection des eaux internationales et de réduction de l'impact des produits chimiques polluants.

En Tunisie, le PMF a initié ses activités depuis 1993. Depuis lors, il a réussi à financer et à fournir un support technique à 214 projets.

Durant sa 7^{ème} phase opérationnelle (OP7), le PMF s'est fixé comme objectif de soutenir la création de bénéfiques environnementaux globaux et la sauvegarde de l'environnement mondial à travers des solutions communautaires locales qui complètent et ajoutent de la valeur aux actions nationales et mondiales.

Cet appel à projet s'inscrit dans la continuité de l'appui aux associations tunisiennes et Organisations communautaires de base (GDA/SMSA) enregistrées légalement en Tunisie. Les jeunes associations et les GDA/SMSAs sont encouragés à participer à cet appel à projets.

II. Domaine et paysages d'intervention :

Cet appel à Projets couvre les trois domaines d'intervention suivants :

- Biodiversité.
- Changements climatiques.
- Dégradation des sols.

Les paysages d'intervention du présent appel à projets couvrent tous les gouvernorats de la Tunisie.



III. Objectif de l'appel :

L'objectif global de cet appel à projets est de soutenir des initiatives communautaires qui permettront de sensibiliser et de contribuer à la résolution des problèmes environnementaux qui se manifestent au niveau local tout en assurant une forte implication des jeunes et des femmes. Ainsi, les projets soumis dans le cadre de cet appel devront proposer des initiatives en relation avec :

- ✓ La promotion de la culture environnementale
- ✓ La mise en œuvre d'actions de terrain concrètes pour la lutte contre les problèmes environnementaux pertinents et identifiés (changements climatiques, Biodiversité (BD) terrestre et/ou marine, dégradation des sols)
- ✓ La promotion de l'apprentissage, la formation et la valorisation du savoir-faire traditionnel respectueux de l'environnement
- ✓ Le développement des chaînes de valeurs résilientes au climat
- ✓ L'appui au développement des Startups opérant dans le domaine de l'agriculture ou de l'environnement
- ✓ La promotion des modèles durables de l'économie bleue
- ✓ La contribution à la préservation des espèces menacées d'extinction ou la valorisation des espèces introduites.

Pour donner quelques exemples à cette vision du développement environnemental local, ci-après quelques exemples à titre indicatif pour inspiration :

- a. Soutenir le développement et l'amélioration de l'entrepreneuriat de petite et moyenne taille liés à l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles, en se concentrant en particulier sur les groupes vulnérables, tels que les femmes, les personnes handicapées, les jeunes à risque (formation, financement de démarrage, y compris les bio-entreprises, accès à l'énergie pour une utilisation productive, etc.);
- b. Soutenir et encourager la production agricole et la chaîne d'approvisionnement durables pour améliorer la sécurité alimentaire, fournir un soutien ciblé aux petits agriculteurs, fournir l'accès à l'eau potable ou d'irrigation, y compris avec des énergies renouvelables et la récupération de l'eau (agroforesterie, agro-biodiversité, jardins familiaux et urbains, agro-écologie, agriculture urbaine, ..., etc.) ;
- c. Soutenir les initiatives liées à la conservation des aires protégées ;
- d. Promouvoir les cultures et les pratiques traditionnelles protectrices de l'environnement pour améliorer la gestion durable des terres, des pêcheries et la sécurité alimentaire ;
- e. Soutenir la gestion communautaire des ressources marines, y compris les pêcheries locales durables axées sur la sécurité alimentaire et l'amélioration du stock ;
- f. Gestion communautaire de la faune, y compris la lutte contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages ;
- g. Déploiement d'énergies renouvelables et de technologies à faible émissions des gaz à effet de serre pour une utilisation productive, en particulier au niveau des communautés rurales et vulnérables.
- h. Soutenir la participation des communautés locales aux dialogues multipartites aux niveaux local, régional et national (y compris par le biais de dialogues à distance) pour fournir des contributions aux politiques et programmes de développement durable, en particulier en ce qui concerne la protection de l'environnement et la bonne gestion des ressources naturelles ;
- i. Faciliter l'accès de la communauté locale à l'innovation sociale et technologique et aux réseaux d'entrepreneurs aux niveaux local, régional et national ;



IV- Logique d'intervention et impacts attendus des projets

L'intervention attendue de la part des Organisations de la société civile peut avoir les dimensions suivantes :

- ✓ La mise en œuvre de **modèles pilotes** de démonstration innovants couvrant les trois domaines d'intervention du PMF/FEM. Ces modèles pilotes peuvent servir à la fois à la vulgarisation, la formation et l'apprentissage des communautés locales.
- ✓ Le développement **d'activités** qui contribuent à la sensibilisation et la réduction des risques environnementaux (communication, promotion, vulgarisation ou autres activités à fort impact sur les communautés locales)

Les résultats attendus de ces interventions devront avoir un effet environnemental et social visant un développement durable des communautés locales.

V-Critères d'éligibilité :

Les propositions de projets doivent :

- ✓ Être conçues et soumises par une Organisation de la société civile ou une Organisation communautaire de base de droit Tunisien
- ✓ Être en relation avec les domaines d'intervention et les objectifs de l'appel (voir paragraphes II et III)
- ✓ S'appuyer sur la participation communautaire lors de la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets ;
- ✓ Être mises en œuvre dans les paysages spécifiés dans le cadre de cet appel à projets
- ✓ Prendre en considération l'approche genre et impliquer les jeunes ;
- ✓ Avoir un impact évident et concret sur les communautés locales et sur la conservation des paysages ;
- ✓ Contribuer avec un cofinancement en nature et en numéraire ;
- ✓ Être réalisées dans un délai maximum de 18 mois.

VI-Budget

L'octroi de subventions dans le cadre de cet appel à projets suivra les lignes directrices opérationnelles du PMF FEM. Le montant maximal de la subvention pour chaque projet ne doit pas dépasser 50 000 USD.

La moyenne de financement étant de 25 000 USD, le plafond de financement ne sera accordé qu'à des projets ayant une portée importante et confirmée.

Un cofinancement en nature et en espèces est exigé et doit être spécifié dans la fiche de projet.¹

VII-Durée des projets

La durée maximale de chaque projet est de 18 mois.

¹ Le PMF FEM/PNUD applique le principe du cofinancement entre les partenaires pertinents du projet (y compris la contribution de l'OSC/OCB bénéficiaire et ses autres partenaires).



VIII-Modalités de soumission

Les propositions complètes doivent être reçues au plus tard le **09 mai 2023, à 18h00**, par email à l'adresse suivante : ezzeddine.ferchichi@undp.org

Avec la mention suivante : Ne pas ouvrir TUN/SGP/OP7/STAR/1

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

1. Le formulaire annexe 1 ci-joint dûment complété
2. Le dossier relatif à la structure de l'Organisation :
 - Le Statut et le règlement interne
 - La publication au JORT
 - Le PV des 2 dernières assemblées générales tenues par l'Organisation
 - Les deux derniers rapports narratifs et financiers des activités annuelles de l'Organisation
 - La liste des membres du bureau et du staff payé ainsi que leurs coordonnées (téléphone, e-mail) et les autres ressources à disposition de l'Organisation
 - La liste des adhérents
 - Tout autre document qui peut appuyer le dossier de soumission (lettres d'appui, conventions de partenariat, etc.) et les documents produits par le soumissionnaire en relation avec le projet.

Les Organisations nouvellement créées sont encouragées à participer à cet appel.

Chaque Organisation ne peut soumettre qu'une seule proposition de projet (les Organisations qui bénéficient d'un projet en cours dans le cadre du PMF FEM ne sont pas éligibles).

IX-Modalités de sélection :

Toutes les propositions reçues seront présentées au Comité National de Pilotage du PMF FEM, unique instance qui statue sur l'octroi de financement après examen et décision sur la base des critères ci-avant mentionnés. Seules les Organisations présélectionnées seront contactées.

Les demandes de clarifications devront être envoyées à la même adresse électronique ezzeddine.ferchichi@undp.org au plus tard le 14 avril 2023 à 18h00.

Diffusé, le 04 avril 2023